

# COMMUNE DE MONTMIRAIL Procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre 2024

Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire. Présents: Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Pascal HOURLIER, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ.

Absents représentés: Dominique THUAULT pouvoir à Elisabeth BENARD, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Alain GUENON pouvoir à Brigitte LAGRUE, Juan GARCIA RODRIGUEZ pouvoir à Etienne DHUICQ.

Absente excusée : Claudette BOUCHÉ Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

### N° 2024-100202 Affaires générales- désignation d'un coordonnateur principal et de deux coordonnateurs adjoints

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les opérations de recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il est nécessaire de désigner à minima un coordonnateur d'enquête qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne un coordonnateur principal et deux coordonnateurs adjoints suivants :

Mélodie LÉGER coordonnateur principal

Nathalie PIERRE coordonnateur adjoint

Patricia PINON coordonnateur adjoint

#### N°2024-100193 Finances-cession d'une tondeuse

Vu le budget 2024,

Considérant la nécessité de constater comptablement la reprise de la tondeuse AS Motors AS510 PRO 2T,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise Monsieur Le Maire à céder la tondeuse no série 034219100004 à la société CMM pour 980,00, opération de reprise lors de l'acquisition d'une autoportée AS Motors et à signer tout document relatif à cette opération

#### N° 2024-100203 Ressources humaines-création d'un emploi permanent

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1,

Vu le tableau des emplois voté lors du conseil municipal en date du 31 janvier 2024,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- .-créer un poste dans la filière technique au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) à 10h par semaine
- modifier le tableau des emplois
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget

## N°2024-100204 Travaux- attribution du marché de mission de programmation et d'assistance pour l'extension de Pôle santé

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire expliquant les différentes phases de travaux d'extension de Pôle santé.

Vu la politique d'accueil des professionnels de santé ( médical et paramédical) menée par la ville de Montmirall,

Considérant la nécessité de préparer et d'anticiper l'avenir, par la programmation d'une extension de Pôle santé pour la création de nouveaux cabinets médicaux et de nouveaux espaces de santé permettant d'accueillir de nouveaux praticiens,

Considérant l'avis favorable des commissions de santé et des travaux en date du 20 août et 03 septembre dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité ( Philippe CHEVRIOT et Catherine RUIZ COLLAS ne prennent pas part au vote, 1 abstention Sabine MARY, 2 votes contre Jérémy ARAQUÉ, Dominique THUAULT ) décide :

-de missionner le bureau d'études Asciste pour une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon le scénario 4

-d'autoriser monsieur le maire à signer cette proposition pour un montant de 12 870€ HT.

#### N°2024-100205 Attribution du marché pour l'acquisition et la pose d'aires de jeux

Vu le budget 2024,

Considérant que les contrôles annuels de nos aires de jeux dans le quartier Saint-Martin et au stade municipal rendent nécessaires leurs remplacements,

Considérant la consultation réalisée auprès de trois entreprises,

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux en date du 20 juin dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-de retenir l'entreprise IMAJ pour les offres de prix suivants :

N° DEVO1246 pour l'aire de jeux à Saint-Martin pour 14 425,00€ ht

N° DEV01247 pour l'aire de jeux au stade municipal pour 31 162,00€ht

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les offres de prix correspondants

#### N°2024-100206 Attribution du marché pour l'acquisition d'une épareuse

Vu le budget 2024,

Considérant la nécessité de procéder au changement de notre épareuse, trop petite et devenue obsolète,

Considérant la consultation réalisée auprès de deux entreprises,

Après en avoir délibéré, le consell municipal, à l'unanimité, décide de :

- retenir l'offre de l'entreprise Martel avec l'option l'échelle d'attelage avec stabilisateurs à cardan et barre automatique pour 500€ pour la somme totale de 26 250€ HT
- -accepte la reprise de l'ancienne épareuse Bomford à 1500€
- -autorise le maire à signer le devis correspondant de l'entreprise Martel

Informations sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

|               |             |            | 1         |
|---------------|-------------|------------|-----------|
| 1.1.4         | fournisseur | date       | Montant € |
| objet         |             | 04/07/2024 | 1750,00   |
| Bal 13/07     | fabnight    |            | 6581,66   |
| Illuminations | festilight  | 04/07/2024 | 6501,60   |
| Noël          |             |            |           |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Tristan RUIZ

Le secrétaire de séance

Etienne DHUICQ

Le Maire

